

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

—

Il est un acte du gouvernement de Louis XIV dont les protestants, les philosophes et les prétendus libéraux ou libres penseurs n'ont cessé jusqu'à ce jour de faire le plus sanglant reproche au grand roi : — c'est la révocation de l'édit de Nantes.

Pour bien comprendre la portée de cette mesure toute politique, à laquelle la religion n'eut aucune part, — comme il nous sera facile de le prouver, — il faut examiner cet événement capital dans ses causes, dans sa marche et dans ses suites. « C'est la seule manière — comme l'a dit judicieusement M. le duc de Noailles¹, — de le bien connaître et d'échapper aux déclamations et aux lieux communs, qu'on s'étonne de voir chaque jour répétés par des hommes instruits. Il y a des faits dont il faut tracer l'histoire comme celle d'un homme, en les prenant à leur naissance, et en les suivant à travers leurs transformations jusqu'à leur dénouement...

1. *Histoire de M^{me} de Maintenon et des principaux événements du règne de Louis XIV*, tome II, p. 204 (1848).

« Cet acte (ajoute M. de Noailles)², appartient en quelque sorte à la nation entière, par l'assentiment général avec lequel il fut accueilli. »

Un exposé de ce qu'était en France le parti protestant avant l'édit de Nantes, – de la condition privilégiée qui lui fut faite par cet édit, – des changements nécessaires que cet édit lui-même a subis, – des causes éloignées et successives qui ont amené de loin et précipité tout à coup sa révocation, est nécessaire pour expliquer et pour justifier cette mesure, acte de sagesse très réfléchi de la part de Louis XIV, qui eut pour but de constituer sur les bases les plus solides et les plus durables l'unité de la nation et du territoire français dont nous sommes si fiers à juste titre et qui fait de notre pays un pays unique au monde.

Il résultera naturellement de cet exposé des faits, que la révocation de l'édit de Nantes ne fit de tort ni au commerce, ni aux finances, ni à la population, quoiqu'on s'obstine à répéter tous les jours le contraire dans des livres, des revues et des journaux dont le moindre tort, aux yeux de tout esprit sensé, est non seulement de n'avoir pas étudié la question, mais même d'en ignorer les premiers et les plus simples éléments.

I

Ce qu'était en France le parti protestant avant l'édit de Nantes.

Chaque fois que, dans notre histoire nationale, les écrivains arrivent à toucher la question des guerres civiles

2. *Ibid.*

(qu'on nomme à tort des « guerres de religion »), on est étonné de voir quel embarras ils éprouvent à énoncer les faits les mieux établis, lorsqu'ils sont à la charge du parti protestant, et, – par une contradiction inouïe, – avec quelle étrange facilité ils rendent les catholiques responsables de tous les maux qui affligèrent la France au XVI^e et au XV^e siècle.

Cette méthode est déloyale, nous osons le dire bien haut; elle est non seulement d'un mauvais citoyen, mais (ce qui est pire encore), d'un ennemi de la vérité.

Lorsqu'on invoque à tout instant la tolérance, sait-on et dit-on comment le parti protestant la comprenait et surtout la pratiquait? Rien de plus intolérant, à l'égard les uns des autres, que les prétendus réformés, et nous n'en voulons d'autres preuves que celles que nous fournissent eux-mêmes leurs chefs et leurs propres historiens.

Luther, dans les États protestants de l'Allemagne, faisait chasser de Wittemberg Carlostadt son disciple, qui – disait-il, – avait méprisé son autorité et avait voulu ériger en nouveau docteur, lui reprochant d'agir « sans mission, » comme si la sienne eût été bien mieux établie; et il prêchait l'extermination des Anabaptistes, qui puisaient cependant comme lui leur inspiration dans l'Écriture.

Calvin, de son côté, tyrannisait Genève, en expulsait la secte des « Libertins, » faisait brûler Michel Servet pour avoir attaqué le mystère de la Trinité, faisait trancher la tête à Jacques Bruet pour avoir travaillé à renverser ses ordonnances ecclésiastiques, ainsi qu'à Valentin Gentilis « pour hérésie volontaire, » et il voulait également qu'on traitât les Anabaptistes « comme des brigands. » Calvin, partisan avoué de l'obéissance passive, s'érigea en législateur despotique du

« libre examen » et proclama plus que personne les droits du pouvoir. Il ne lui demandait pas seulement de maintenir l'ordre matériel, mais de punir les offenses à la religion, les germes de l'idolâtrie, les blasphèmes contre la sainte volonté de Dieu³, déférant sans pitié au magistrat civil « les incorrigibles qui méprisaient les peines spirituelles et ceux qui professaient de nouveaux dogmes, » et écrivant, sur le droit d'exterminer les hérétiques par le glaive, des pages dignes de Néron et de Dioclétien⁴. Il prétendait concilier ce qu'il y avait d'incompatible dans ce système avec « le droit du libre examen, » en se fondant sur le privilège que Dieu accordait aux élus – disait-il, – d'entendre « de la même manière » la divine parole.

C'est d'après ces principes, que le parti protestant entendait et appliquait la tolérance au XVI^e et au XVII^e siècle.

Après s'être d'abord révoltés contre l'Église, les prétendus réformés se révoltèrent bientôt contre l'État : dès lors, on les vit commettre mille profanations ; ils allaient partout brisant les croix et les images, incendiant les églises et les couvents, soulevant contre eux la nation profondément catholique.

« Ces outrages aux emblèmes catholiques, qui furent alors un des principaux traits de la réforme, furent aussi une des principales causes de la répulsion qu'elle inspira. Puis, le danger qu'on trouva dans la doctrine des protestants, les soulèvements qu'elle excitait dans l'Allemagne, le caractère séditieux qu'eurent bientôt leurs assemblées... – armèrent

3. Calvin: *Institut. christ. relig.* p. 550.

4. *Michaelis Serveti Defensio orthodoxae fidei contra errores, ubi docetur jure gladii coercendos esse haereticos.* – (1554.)

de plus en plus le parlement et l'autorité contre la secte nouvelle⁵. »

Ah ! loin de tirer le rideau sur les événements du XVI^e et du XVII^e siècle, le devoir de l'historien vraiment impartial est de le déchirer ; loin de dissimuler la moindre circonstance des excès où se porta le parti protestant et qui motivèrent des représailles sans doute regrettables mais inévitables, il faut que nous nous y instruisions à force d'horreurs.

Quel spectacle effrayant de meurtres et d'incendies, de sang et de carnage, d'assauts et de combats !

Qui a appris à la France à s'armer contre elle-même, au père à détester son fils, aux frères à se haïr, aux amis à s'entr'égorgier, – à tous les citoyens à se faire une guerre cruelle et impie ? Qui ? – le parti protestant ! ...

C'est lui qui, soulevé contre son roi, a abusé de sa clémence, a intimidé sa constance, a lassé sa patience⁶, et l'a forcé à prendre conseil de la nécessité⁷.

Nous ne nous posons pas ici en apologiste quand même de ces moyens ; eussent-ils été mille fois plus nécessaires, l'humanité les abhorra toujours et la religion ne les excusera jamais. Eh ! pourquoi en prendrait-elle la défense ? – Elle ne les a pas suggérés. C'est à la politique à justifier ce qu'elle conseille ; la résolution de faire périr les chefs et les

5. M. de Noailles : *l. c. sup.*, p. 208 et 209. – Cf. Germain : *Histoire de l'Église de Nîmes*, tome II, p. 79, et Bossuet : *Histoire des variations*, tome I, p. 90, édition de 1816.

6. Charles IX écrivait après la Saint-Barthélemy à Schomberg, son ambassadeur en Allemagne : « *Il ne m'a pas été possible de les supporter plus longtemps.* » (voyez dans notre première série des *Erreurs et mensonges historiques*, p. 169, la *Saint-Barthélemy*.)

7. Voyez le discours de Montluc, évêque de Valence, aux Polonais, vers lesquels Charles IX l'avait envoyé en ambassade.

principaux capitaines du parti protestant fut une affaire d'État, où la religion n'eut pas plus de part qu'aux proscriptions de l'antiquité grecque ou romaine⁸.

Mais, quelque illicite que fût cette voie, nous avons le droit de blâmer encore plus les projets et la conduite des protestants qui n'en ont pas moins été la cause que les victimes.

Les protestants ne se laveront jamais du reproche d'avoir formé l'entreprise d'enlever deux de leurs rois, ni du soupçon trop bien fondé d'avoir voulu pousser plus loin leurs attentats ; on les a prévenus, – qu'ils en accusent, s'ils veulent, Charles IX, Catherine de Médicis, le duc de Guise ; mais, qu'ils n'imputent rien aux catholiques, qu'auparavant ils n'aient fait leur examen de conscience ; sans la Réforme, aurait-on connu les excès auxquels les Français se portèrent au XVI^e siècle ?

Le seul baron des Adrets fit – dans notre patrie, – plus de barbares que dix siècles n'en avaient policé. Cet homme, altéré de sang, qui y baignait ses enfants, pour diminuer en eux l'horreur de le répandre, les dressait – sans le savoir, – à verser celui des Huguenots⁹. Que l'on suive ce furieux dans sa course meurtrière, – on le verra d'abord s'essayer sur sa patrie¹⁰ et la mettre aux fers ; ensuite, passant rapidement du Lyonnais dans le Forez, du Vivarais dans l'Auvergne, de la Provence en Languedoc, ravager les campagnes, brûler ou démolir les églises, voler les vases sacrés, abolir la messe,

8. Voyez *la Saint-Barthélemy*, dans notre première série des *Erreurs et mensonges historiques*, p. 168 à 237.

9. Brantôme : *Eloge de Montluc*.

10. Le baron des Adrets était né en Dauphiné.

établir le prêche, forcer les catholiques à y assister, y traîner après lui comme en triomphe un parlement entier¹¹.

La tour de Montbrison dépose encore de ses cruautés et lui reproche celles de Mâcon¹²; Saint-Poinct ne fut inhumain qu'à son exemple, comme Montluc ne le devint que pour contenir Mongomeri¹³; et la tuerie exagérée d'Orange¹⁴ ne justifiera jamais ni le sac de Pierrelatte et de Bolène, ni les sauts cruels de Mornas.

11. Le parlement de Grenoble. – Voyez Alard : *Vie du baron des Adrets*.

12. Le protestant d'Aubigné, qu'il ne faut pas toujours croire sur sa parole, prétend que : *des Adrets lui ayant fait un discours horrible de plus de quatre mille meurtres de sang-froid, et d'inventions de supplices inouïs, et surtout des sauteriers de Mâcon, ajouta qu'il avait rendu aux catholiques quelque représailles.* (*Histoire universelle*, tome I, livre III ch. IX, p. 216, édition de 1626). Ce discours n'est pas vrai, ou du moins des Adrets n'a pas pu dire que ses cruautés étaient des représailles de Mâcon, puisqu'elles les avaient précédées. Pierrelatte et Bolène furent prises et saccagées avant le 25 juin 1562; les soldats de Montbrison sautèrent, le 16 juillet; les catholiques de Mornas éprouvèrent le même sort dans le même temps; et Tavannes ne prit Mâcon que le 19 août. Ce n'est pas le seul endroit où le bon d'Aubigné laisse dormir sa grande droiture; ce sont autant de manques de *bonne foi*. – Ces sauteriers – le mot l'indique assez, – consistaient à précipiter les condamnés du haut d'une tour ou d'un pont. (Voyez Bossuet : *Histoire des Variations*, tome II, livre X, p 53, édition de 1816.)

13. Montgomeri, ayant pris Navarreins, promit la vie sauve à quelques gentilshommes, mais on les poignarda. Il serait assez difficile de justifier cette mauvaise foi. Montluc s'en vengea au Mont-de-Marsan. Il est digne de remarque que Duplessis Mornai, cet historien si intègre, ne dit pas un mot de la capitulation violée, que d'Aubigné biaise, que de Thon la raconte froidement, que la Popelinière en fait l'aveu sans détour.

14. Il y a beaucoup à retrancher de ce qu'on a écrit sur les cruautés exercées à la prise d'Orange; les principales narrations de ce fait sont suspectes à force d'être uniformes, parce qu'elles partent de la même source. Varillas a copié de Thou, et celui-ci et d'Aubigné ont copié Théodore de Bèze, et l'emportement de ce dernier est connu; ainsi, ces quatre autorités n'en font qu'une, de laquelle il est permis de douter; il faut donc chercher la vérité dans d'autres monuments. Les mémoires particuliers des lieux et des temps voisins de cet événement sont

Peut-on jeter les yeux sur ces horreurs, sans en détester la cause primitive? Et à qui persuadera-t-on que l'aventure imprévue de Vassy¹⁵ en a été le signal, et puisse en être encore aujourd'hui l'excuse!

préférables à tous autres. On voit, dans *l'Histoire de Nîmes*, par Ménard (tome IV, preuves, p. 1 à 15), sept journaux de ce temps-là, dont six sont composés par des huguenots; le second même est du *ministre Jean Deyron*. Or, aucun journal ne dit un mot de ces cruautés, quoique ce fût une belle matière à annotations; surtout l'odieux de ces excès pouvant être mis sur le compte du pape, dont les troupes servaient sous les ordres de Serbellon. Or, Nîmes et Orange ne sont distantes que de sept lieues, et ces journaux font mention des meurtres de Vassy et d'autres faits moins intéressants et plus éloignés. On trouve, il est vrai, dans Ménard (*ibid.*, preuve CVII, p. 289), une délibération des habitants, où il est question des cruautés d'Orange; mais, le détail a plus l'air d'une terreur panique que d'une relation circonstanciée; et, cependant, ce que le consul expose est bien au-dessous de ce que Varillas et de Thou racontent. Or, si on considère que ce consul avait intérêt de grossir le mal, puisque son but était de faire prendre les armes aux habitants, on retranchera encore beaucoup de son exposé. Mais, voici un fait qui détruit les trois quarts de ce qu'on a avancé là-dessus. Que l'on se souvienne de l'état où de Thou et son copiste ont réduit la ville d'Orange: *hommes, femmes, enfants, tout y fut passé au fil de l'épée, les maisons démolies ou brûlées, la ville rasée et détruite*; qu'on n'oublie pas aussi que cette cruelle expédition se fit le 5 ou 6 du mois de juin, et que les sauts périlleux de Mornas sont du 16 juillet. Que l'on se rappelle à présent ce que d'Aubigné et Th. de Bèze écrivent, l'un dans son *Histoire universelle* (t. I, p. 207); l'autre dans son *Histoire ecclésiastique* (livre XII, p. 271): *Ceux d'Orange mirent sur des radeaux les cadavres des catholiques tués à Mornas avec cet écriteau: péagers d'Avignon, laissez passer ces bourreaux, ils ont payé à mornas. Comprend-on comment un mois après la destruction totale d'une ville, il s'y est trouvé des gens d'assez bonne humeur pour plaisanter de la sorte? Concluons donc, ou que Th. de Bèze et d'Aubigné mentent en ceci, ou qu'ils ont menti dans le récit des cruautés arrivées à Orange: nous laissons le choix à leurs partisans.*

15. Quoi qu'en disent les protestants, cet événement n'avait pas été prémédité. Brantôme entendit de ses propres oreilles et *plusieurs qui étaient avec lui, que le duc de Guise, prêt à mourir, se confessa de ce massacre, priant Dieu n'avoir rémission de son âme, s'il y avait jamais pensé, et s'il en fut jamais l'auteur.*

Mais, la mort de quelques hommes tués par des domestiques que la puissance de leur maître rendait insolents, autorisait-elle les calvinistes à commettre toute sorte de profanations? La religion catholique n'avait pas conseillé ces meurtres, – pourquoï donc l'en punir dans son culte et dans ses prêtres?

Fallait-il, à cause de la mort de quelques huguenots¹⁶, abattre mille autels, leur élever des tombeaux sur les débris des églises, leur dresser des bûchers de croix et d'images, leur immoler les objets de la vénération des catholiques?

Fallait-il entrer comme des furieux dans Orléans, piller les richesses des églises, porter des mains sacrilèges sur les choses saintes, les souiller par les plus horribles impiétés?

Fallait-il abolir la messe à Valence¹⁷, soulever le peuple de cette ville, poignarder son gouverneur?

Fallait-il s'emparer de Lyon et de ses églises, fouler aux pieds les reliques, sans respect pour des lieux arrosés du sang de vingt mille martyrs¹⁸?

Fallait-il massacrer les prêtres de Sainte-Foi¹⁹; précipiter les religieux ou leur faire racheter leurs jours par l'apostasie, immoler un vieillard dont tout le crime était d'aller pleurer sur les ruines du sanctuaire?

Fallait-il inventer des tourments pour faire périr des citoyens, surpasser les tyrans dans le supplice des catholiques, faire horreur aux peuples barbares par le violement

16. La Popelinière, auteur protestant dont on ne peut suspecter ici la sincérité, dit qu'il n'y eut que quarante-deux personnes tuées à Vassy. (*Histoire des cinq rois*, p. 148.)

17. Le même jour (26 avril 1562), les huguenots en firent autant pour la seconde fois à Nîmes. – (Voyez le deuxième Journal cité ci-dessus.)

18. Les protestants jetèrent dans le Rhône la tête de saint Irénée.

19. En Agenois.

des tombeaux? Les vivants ne suffisaient donc pas à leur colère, puisqu'ils cherchaient des victimes chez les morts?

Les tombeaux de Jean²⁰ d'Orléans à Angoulême, de Louis XI à Clery, de la bienheureuse Jeanne de France à Bourges, de François II à Orléans, des Condés à Vendôme ne furent ni assez sacrés pour imposer à ces inhumains, ni assez profonds pour garantir de leur rage tant de dépouilles respectables.

Telle était la fureur des huguenots; – on ne trouvait pas même un asile contre elle dans les entrailles de la terre! ...

Mais, le parti protestant avait-il attendu le fâcheux événement de Vassy, pour commettre des excès de tout genre? Et longtemps avant qu'il pût se couvrir de ce prétexte, n'avait-il pas chassé l'évêque de Nîmes de son siège, les chanoines de leur église, les religieuses de leurs couvents? Ne s'était-il pas emparé à main armée de la cathédrale? N'y avait-il pas brûlé les images, renversé les autels et substitué le prêche à la messe²¹?

Avant qu'il fût question de Vassy, les Parisiens n'avaient-ils pas été les témoins ou les victimes de la fureur des huguenots? Rappelons ici ce jour²² où les prétendus réformés, devenus furieux par le bruit des cloches, accoururent en foule à l'église de Saint-Médard, forcèrent les portes, entrèrent en armes, brisèrent la chaire, les bancs, les images, les autels, renversèrent prêtres, laïques, femmes, enfants, et

20. Surnommé *le Bon*; il était père de Charles d'Orléans et grand-père de François I^{er}.

21. Le 21 décembre 1561. – Voyez les sept Journaux de l'*Histoire de Nîmes*, l. c. *sup.*

22. Le 27 décembre 1561. – Voyez Mézeray: *Abrégé chronologique*, tome V, p. 52 et 53.

essayèrent de faire périr par la flamme ceux qui s'étaient réfugiés dans le clocher de l'église.

Paris vit traîner dans ses rues, comme de vils captifs, des citoyens²³ que ces furieux avaient arrachés du sanctuaire. Si ce scandale ne fut pas le signal de la révolte, il en fut le présage.

Non, le meurtre de Vassy n'aurait jamais allumé le feu des guerres civiles, s'il n'eût couvé depuis longtemps dans le cœur des huguenots ; on n'est pas si prompt à s'enflammer quand on ne porte pas avec soi le principe de l'incendie, – et c'est un grand argument contre le Calvinisme. Qu'on y réfléchisse ; on verra qu'il a manqué dès son origine de cette charité qui caractérise le christianisme, dont le parti protestant se vantait de faire profession.

« Quelle était donc cette religion qui ne sut pas inspirer à ses sectateurs assez de modération et de patience pour tenir contre les premières épreuves de l'opposition ? En vérité, ce n'était pas la peine d'embrasser la Réforme, puisqu'on n'en avait ni l'esprit ni le cœur plus réformés.

« Que répondrez-vous à cette objection, – elle est tirée de la conduite des calvinistes ? Direz-vous que les catholiques n'étaient pas meilleurs ? Quand je vous l'accorderais, vous n'en seriez pas plus avancé ; c'est à ceux qui prêchent la réforme à faire tous les frais de la réformation ; telle est la condition des nouveaux apôtres, ils sont comptables de leurs actions à ceux qu'ils veulent gagner par leurs paroles, et conséquemment les calvinistes devaient se montrer meilleurs que nous ; à plus forte raison, si leur religion était plus parfaite que la nôtre.

23. Au nombre de trente-quatre.

« D'ailleurs nous étions en possession, – quel droit avaient-ils de nous y troubler ? »

Ainsi s'exprime un éminent écrivain du siècle dernier²⁴.

Si les excès du parti protestant avaient pris fin avec la Ligue, le conseil des rois de France n'aurait peut-être jamais songé à détruire le calvinisme. Trompés par une fausse tranquillité et vaincus par une lassitude réelle, les catholiques – nos aïeux, – étaient alors incapables de méfiance ; trente ans de guerre intestine les avaient épuisés, ils ne soupiraient qu'après le repos.

II

Condition privilégiée qui fut faite au parti protestant par l'édit de Nantes.

Voyons d'abord de quels moyens le parti protestant se servit pour obtenir l'édit de Nantes.

Substituer le mensonge à la vérité n'est pas un art ; mêler l'un à l'autre et les broyer, pour ainsi dire, ensemble, de manière qu'il en résulte des nuances fausses et cependant capables d'éblouir la multitude, est un talent dangereux ; ce fut celui des calvinistes. Qu'on lise leurs histoires, on y verra les actions les plus répréhensibles colorées de motifs honnêtes et légitimes.

S'ils conspirent contre Catherine de Médicis, c'est pour la délivrer de l'oppression ; s'ils attentent à la liberté de Charles IX, c'est pour l'affranchir de l'esclavage ; s'ils tirent l'épée, c'est pour frapper des tyrans qui n'existent pas. On

24. De Caveyrac : *Apologie de Louis XIV et de son conseil, sur la révocation de l'édit de Nantes*, etc. (1758), p. 12 et 13.

les verra faire révolter cent villes, pour les conserver fidèles ; introduire des troupes étrangères, pour contenir les nationales ; livrer un port au plus cruel ennemi de la France, de crainte qu'il ne tombât en de pires mains.

Et, après cela, on ose dire, en parlant de Henri IV, « que, ce prince parvenu au trône en abandonnant la religion protestante, ceux qui la professaient ne lui en demeurèrent pas moins fidèlement attachés. »

Où a-t-on donc puisé la matière d'un si bel éloge ? Nous l'avons cherchée partout, nous avons été même jusqu'à la source, – ces assemblées où la fidélité du parti protestant devrait se trouver plus particulièrement consignée, et nous n'avons vu que cabales, que menaces, que confédérations.

Henri III expirant sous le poignard d'un fanatique, Henri IV ne trouva pas le chemin du trône aplani, et désirant s'attacher un parti, que les circonstances lui rendaient plus nécessaire que cher, il ne tarda pas d'accorder aux calvinistes des privilèges dont Henri III les avait privés, parce qu'ils les tenaient moins de sa bonté que de sa faiblesse. Mais, Henri IV ne s'y détermina pas assez promptement, pour que « ses fidèles amis » n'eussent pas le temps de murmurer et de se plaindre. Ils le menacèrent de se donner un protecteur, c'est-à-dire, de se jeter dans les bras d'une puissance qui pût balancer la sienne.

Duplessis Mornay, ce protestant qu'on nous peint encore avec les belles couleurs de la fidélité, avec les traits respectables de la droiture, ne désapprouva pas ces moyens. Il écrivit à Henri IV, « que les esprits étaient las et agités, et passaient du désespoir à la recherche du remède ; que, pour